



HAL
open science

Assurance

Sara Angeli Aguiton

► **To cite this version:**

| Sara Angeli Aguiton. Assurance. Dictionnaire critique de l'anthropocène, 2020. hal-02914889

HAL Id: hal-02914889

<https://hal.science/hal-02914889>

Submitted on 14 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Assurance

« L'assurance » est à la fois un nom commun polysémique¹, une méthode de transfert de risques et une industrie financière spécialisée dans la mise en œuvre de ces transferts. Dans sa forme actuelle, l'assurance implique une relation contractualisée entre un·e assuré·e qui, contre le paiement d'une prime, transfère son risque à un assureur agrégeant des risques issus de plusieurs sources, et qui en transfère à son tour une partie à un réassureur, qui accumule ces risques à une échelle encore plus large, en profitant alors de primes bien plus importantes. Néanmoins, parce qu'elle est imbriquée dans les pratiques monétaires et les conceptions du danger et de la solidarité d'une société donnée, l'assurance n'a pas la même forme en fonction des périodes et des contextes : entreprises visant le profit, mutuelles non lucratives, produits financiers ou encore tontines informelles. L'agrégation et la distribution des risques sont au cœur de l'assurance, car c'est ainsi qu'elle les rend économiquement compensables. Mais elle est toutefois loin de se réduire à un simple jeu de transactions. L'histoire de son développement dans le monde occidental montre qu'elle est une « technologie politique » (Ewald, 1991) : elle transforme des dangers sociaux et environnementaux en risques calculables, elle redessine continuellement la catégorie de risque acceptable, elle accompagne le commerce international en permettant d'étendre le territoire de circulation de marchandises, tout comme le commerce esclavagiste et le capitalisme industriel en rendant gérables leurs maux.

Les historien·ne·s font remonter l'assurance à l'Antiquité, où se pratiquaient déjà des formes de mutualisation des risques. Au XIII^e et XIV^e siècle, l'assurance concerne principalement les risques maritimes² car « c'est dans ce type de commerce que se développent les premiers soubresauts du capitalisme moderne » (Boyer, 2008, p. 88). La sécurité que les armateurs trouvent auprès des investisseurs qui les assurent a pour effet d'intensifier le développement des routes commerciales par voie de mer, en Méditerranée puis sur l'Atlantique à la Renaissance, et progressivement à l'échelle de la planète. C'est en effet sur les navires que l'investissement est le plus concentré, car les cargos renferment plus de marchandises que les charrettes employées sur terre. C'est également par mer que les marchandises précieuses du Proche et du Moyen-Orient parviennent en Europe, où elles sont vulnérables à la piraterie et aux aléas naturels. L'assurance se développe ainsi comme secteur institué au centre du capitalisme européen, dans les villes d'Italie du nord, à Amsterdam, Anvers, Bruges, Londres et Hambourg. Les procédures prennent des formes extrêmement variées, allant de contrats émis par des individus *via* l'intermédiaire de courtiers comme dans le système de Lloyd's à Londres, jusqu'à des compagnies d'assurance nationales comme en France, en passant par de grandes sociétés par action aux Etats-Unis (Pearson, 2010).

L'assurance a aussi accompagné le commerce esclavagiste des puissances coloniales européennes qui prospéra dès le début de la période moderne. Les personnes réduites à l'esclavage sont d'ailleurs les premières dont on assure la vie, dans un contexte d'interdiction de cette pratique dans divers royaumes européens. Ainsi, l'*Ordonnance de la Marine*

¹ Le Centre national de ressources textuelles identifie deux significations principales : l'une renvoie à l'« idée de protection ou de garantie contre une faiblesse, un péril, etc. » (s'assurer contre), l'autre à « une idée de garantie morale ou intellectuelle » (avec assurance).

² Des formes variées de mutuelles se développent par ailleurs dans de nombreux espaces sociaux, mais s'apparentent plutôt à des tontines, c'est-à-dire à des formes communautaires de mutualisation de ressources.

commise par Colbert en 1681 interdit formellement d'assurer la vie des personnes³ mais fait exception de la vie des personnes esclaves, considérées comme les biens d'un investisseur, qui peuvent donc faire l'objet d'un contrat d'assurance contre le vol, le meurtre, la noyade, l'insurrection ou d'autres causes de décès - dès lors que la mort n'est pas naturelle, ni le produit d'erreurs jugées évitables (erreur de pilotage, décès par mauvaise gestion du navire, voyage rallongé à cause des vents) (Amstrong, 2003). Les stratégies que certains déploient pour tirer profit de ces normes ont des conséquences parfois terribles, comme l'atteste l'épisode du navire le *Zong*, dont le capitaine ordonna la mise à mort de 132 personnes dans l'espoir de profiter de la clause de la police d'assurance sur les esclaves (Baucom, 2005). L'assurance n'est donc pas qu'un réceptacle des logiques de l'économie esclavagiste : elle y contribue également, car elle protège les investissements des périls des traversées transatlantiques. Accompagnant le pouvoir de conquérir, d'extraire des ressources, de réduire en esclavage et de transporter des biens à l'échelle du globe, l'assurance est un procédé de sécurisation du capitalisme moderne alors en pleine expansion mondiale.

L'assurance doit également être appréhendée dans sa relation aux sciences et aux savoirs qui ont permis d'en faire un produit de masse. Depuis le Moyen-Age et jusqu'à l'époque moderne, elle se pratique avec peu de normes, les contrats variant en fonction des routes empruntées, des cargaisons et de l'expérience des courtiers (Pearson, 2010). Au XIX^e siècle, l'assurance se standardise et diversifie progressivement le type de risques qu'elle peut couvrir. La science des risques d'assurance, l'actuariat, s'institutionnalise en se fondant sur l'étude statistique des risques, de leur coût et de leur répartition dans d'importantes populations (Daston, 1987). Le premier *Institute of Actuaries* est créé en Angleterre en 1848, rapidement suivi par d'autres pays européens ainsi qu'au Japon (Berton, 2005). Jusqu'alors outil de sécurisation du commerce, l'assurance devient à la fin du XIX^e un marché de masse : les polices sont développées pour couvrir le risque de cambriolage, de perte de profits et de défaut de crédits, les risques d'accidents automobile et d'aviation, le risque d'incendie (Pearson 2010, 2004), les accidents du travail (Ewald, 1986) et même le décès (Zelizer, 1979). En parallèle, le secteur se constitue dans un mouvement de concentration des entreprises et d'expansion financière sans précédent. Au Royaume-Uni, en 1850, 141 compagnies et 42 mutuelles assurent un montant global de 150 millions de livres sterling. En 1914, cette somme monte à 870 millions de livres (un taux de croissance qui dépasse alors celui du revenu national britannique) pour seulement 94 compagnies (Pearson, 2010).

Comment comprendre que l'assurance fasse, en à peine quelques décennies, l'objet d'une telle transformation ? Pour éclairer ce tournant du XIX^e siècle, il faut le rattacher à l'essor du capitalisme industriel et de sa contrepartie sociale, l'Etat Providence, dont l'assurance devient l'instrument privilégié. Celle-ci permet en effet de rendre gérables les dangers des sociétés industrielles, faisant de la solidarité un concept de distribution des risques et normalisant la compensation économique des maux sociaux. Elle devint ainsi l'un des supports de l'industrialisation, ce qui contribue à faire des sociétés européennes modernes des « sociétés assurantielles » (Ewald, 1986). Ainsi, Robin Pearson (2004) a montré comment l'assurance incendie dans les villes anglaises a été une condition de possibilité de l'industrialisation de leur économie. L'assurance incendie a permis de réduire les incertitudes des industriels, contribuant à libérer l'investissement dans le foncier autant que dans les équipements des manufactures (qui fonctionnent souvent au charbon et sont à ce titre particulièrement

³ La possibilité de souscrire à une assurance en cas de rançon pirate reste autorisée.

polluantes et vulnérables au risque d'incendie). Rétroactivement, cette sécurisation des classes bourgeoises contribua à faire augmenter le capital détenu par les compagnies d'assurance, qui se mirent à leur tour à investir dans les infrastructures industrielles.

Les usines ne sont alors pas seulement des sites d'investissement financier, mais également des lieux où surviennent un nombre de plus en plus important d'accidents du travail. François Ewald (1986) a montré qu'en France, la régulation de ces accidents mettait d'abord en jeu la responsabilité civile des patrons d'usines, les tribunaux devant établir la réparation économique des dégâts corporels subis par les ouvrier·e·s. Cette judiciarisation entretenait une conflictualité sociale importante. La loi sur les accidents du travail de 1898, en introduisant dans le code civil la notion de « risque professionnel » et en fondant une caisse de cotisation patronale permettant de les compenser économiquement sur le modèle de l'assurance, instaura une nouvelle rationalité politique : le principe de responsabilité civile des patrons est remplacé par le principe de socialisation des risques du travail. Par le calcul des dommages sur les corps ouvriers (Dartevelle, 2016) les risques professionnels sont distribués sur tout le corps social. Les accidents subis par les ouvrier·e·s devenaient la contrepartie du développement industriel national, censé bénéficier à tou·te·s. Cette rationalité assurantielle se trouva rapidement au fondement d'une large palette d'instruments s'étendant à tout un ensemble de maux sociaux (chômage, maladie, vieillesse), et faisant de la « protection sociale » un attribut des formes modernes de l'Etat.

Ainsi, les mécanismes de l'assurance parviennent, en fonction des contextes et des périodes, à accompagner les flux et à repousser les frontières, à concentrer les richesses ou à socialiser les maux, à tenir ensemble la sécurisation des biens des classes possédantes et l'abstraction des responsabilités en cas d'accident sur les corps ouvriers. Sur la période plus récente, et bien que les logiques néolibérales contraignent aujourd'hui fortement les politiques de protection sociale, cette expansion se poursuit, inscrivant plus que jamais nos sociétés dans le schéma assurantiel. L'assurance perdure, mais mute, notamment depuis la vague de privatisation des compagnies dans les années 1980. Les multinationales ont alors renforcé leur place sur un marché s'internationalisant : elles ont étendu leurs offres aux pays émergents et sont devenues des géantes de la finance mondiale au même titre que les grandes banques d'affaire.

La question des dangers contre lesquels s'assurer a également muté, en particulier concernant les aléas technologiques. Les compensations des dommages induits par des innovations ou des grandes infrastructures technologiques est en effet devenue un enjeu crucial, économiquement comme politiquement. Ceci se mesure dans le cas des industries chimiques, des chaînes mondiales d'approvisionnement de matières dangereuses et polluantes, des centrales nucléaires ou de la présence d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture (November et November, 2004). Les coûts cachés de l'innovation sont des enjeux très controversés, souvent confinés dans des arènes restreintes aux industriels, assureurs et acteurs publics qui négocient des compromis technocratiques et financiers. Pourtant, lorsque surviennent les catastrophes technologiques, les dégâts sont massifs, les coûts envisagés exorbitants, souvent sous-assurés, révélant l'insuffisance des modes sectoriels de régulation. Des catastrophes inédites peuvent alors avoir des répercussions sur les conventions qui sont au fondement des sociétés assurantielles. Les dangers qui hier étaient dits « impensables » sont intégrés au schéma assurantiel, comme à la suite de la catastrophe d'AZF à Toulouse de 2003, lorsqu'un fonds de garantie contre les catastrophes technologiques fut créé, auquel tous

les souscripteur·euse·s d'assurance habitation cotisent depuis lors. La socialisation des risques par l'assurance s'est déplacée autour de la gestion *ex-post* des désastres.

Les catastrophes d'origine naturelles et les calamités en agriculture font depuis la période moderne l'objet d'indemnisations par les gouvernants, *via* des politiques d'aide aux victimes, des impôts exceptionnels au nom de la sécurité nationale, puis des dispositifs assurantiels (Favier, Pfister, 2008). Les menaces contemporaines induites par le changement climatique affectent profondément cette architecture. Elles deviennent à la fois une préoccupation et une opportunité d'innovation aux yeux du secteur. Les grands groupes d'assurance ont ainsi développé de nouveaux produits financiers, nommés obligations-catastrophes, leur permettant de transférer les risques de catastrophes naturelles vers les marchés financiers (Angeli Aguiton, 2018). Ces pratiques sont qualifiées de « hedging » et de « titrisation », par quoi est soulignée l'ingénierie financière permettant de transformer des risques d'assurance en produits dédiés aux marchés financiers en quête de diversification. Des investisseurs peuvent ainsi spéculer sur la survenue d'événements extrêmes, notamment dans les zones à risques où sont concentrées les richesses (Baie de San Francisco, Floride, Côte d'Azur). Plus récemment, ces nouvelles techniques financières se sont étendues aux Etats qui connaissent de fréquentes catastrophes naturelles, tel le Mexique. L'ingénierie financière de l'assurance s'offre alors pour sécuriser les finances publiques de ces Etats contre les coûts liés aux événements extrêmes, ce qui bouleverse les frontières du politique et soulève des questions de souveraineté. Face aux grands risques, on considère traditionnellement qu'aucune structure privée ne peut, en fait comme en droit, intervenir à une échelle supérieure à celle des États, car ces derniers protègent leur population là où un acteur privé poursuit des fins pécuniaires. Les obligations-catastrophes souveraines constituent une régression de cette forme de souveraineté assurantielle publique. Les aléas climatiques de moindre ampleur sont également de nouvelles cibles pour l'industrie, qui vise des marchés émergents. Le cas de l'assurance agricole contre la sécheresse est particulièrement représentatif de ces innovations. Celle-ci est très appréciée des agences d'aide au développement, qui l'expérimente sous la forme de produits de « micro-assurance », souvent « paramétriques » et basés sur des données météorologiques. A destination de populations rurales particulièrement pauvres et vulnérables au changement climatique, ces dispositifs donnent à voir une nouvelle étape dans la mutation de l'assurance, qui profite de ces outils pour atteindre de nouveaux marchés à sécuriser à l'ère de la crise environnementale.

Ainsi, à travers les époques, l'assurance code les rapports sociaux, construisant des relations entre des sujets/objets dotés d'une valeur économique et les dangers qu'implique leur mise en circulation à de larges échelles géographiques. L'assurance repose sur un ensemble de conventions concernant l'état du monde et de ses dangers, ainsi que sur ce qui compte comme bien assurable ou type d'entité (Etat, marchés financiers) en mesure d'assurer la protection financière d'une population. La ligne de partage entre ce qui s'assure et ce qui ne s'assure pas est toujours affaire de valeurs et de morale (Zelizer, 1979), autant qu'elle invite à questionner les économies politiques de la sécurité. La finance des catastrophes et ses promesses de *hedging* sur les marchés financiers informent de la spécificité de la période contemporaine : alors que les sociétés capitalistes font face au changement climatique global et aux aléas et événements extrêmes qu'il entraîne, elles inventent des techniques sophistiquées de transfert de risque générant d'importants profits plus qu'elles n'essaient de les éviter.

Sara Angeli Aguiton, « Assurance », *Dictionnaire Critique de l'Anthropocène*. Paris : CNRS Editions, 2020, p. 77-80.

ANGELI AGUITON, S. « Fortune de l'infortune. Financiarisation des catastrophes naturelles par l'assurance », *Zilsel. Science, Technique, Société*, 2018, vol. 2(4), p. 21-57.

ARMSTRONG, T. « Slavery, Insurance, and Sacrifice in the Black Atlantic » In KLEIN B., (ed.), *Sea Changes: Historicizing the Ocean*, Routledge, 2004. p. 167-185.

BAUCOM, I., *Specters of the Atlantic, Finance capital, Slavery and the Philosophy of History*, Duke University Press, 2005, 400 p.

BERTHON, J., « Le rôle de l'actuaire dans le monde », *Revue d'économie financière*, n°80, 2005, p. 125-133.

BOYER, M., « Une brève histoire des assurances au Moyen Âge », *Assurances et gestion des risques*, vol. 76(3), 2008, p. 83-97.

DARTEVELLE, R., « La lente construction d'une tarification des corps : entre pratique assurantielle et risque industriel, actuariat, expertise médico-légale et enseignement (années 1890-1905) » In Le Roux, T. (ed), *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin XVIIe-début XXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 67 – 97.

DASTON, L., « The Domestication of Risk : Mathematical Probability and Insurance, 1650-1830 », in Daston, L., Krüger, L, et Heidelberger, M., (eds.), *The Probabilistic Revolution, I : Ideas in History*, MIT Press, 1987, p. 237-260.

EWALD, F., *L'Etat Providence*, Grasset, 1986, 608 p.

EWALD, F., « Insurance and risk » In BURCHELL, G., GORDON, C. et MILLER, P., (eds.), *The Foucault Effect: Studies in Governmentality*, University of Chicago Press, 1991, p. 197-210.

FAVIER, R., et PFISTER, C., *Solidarité et assurance. Les sociétés européennes face aux catastrophes (17e-21e s.)*, CNRS-MSH-Alpes, 2008, 346 p.

NOVEMBER, A., et NOVEMBER, V., « Risque, assurance et irréversibilité », *Revue Européenne des sciences sociales*, XLII-130, 2004, p. 161-179.

PEARSON, R., *Insuring the Industrial Revolution: Fire Insurance in Great Britain, 1700-1850*, Ashgate, 2004, 434 p.

PEARSON, R., (ed.), *The Development of International Insurance*, Routledge, 2010, 261 p.

ZELIZER, V., *Morals and Markets: The Development of Life Insurance in the United States*, Columbia University Press, 1979, 264 p.

Sara Angeli Aguiton